

nationale sur l'habitation sont maintenant chose du passé. Il n'y a presque pas moyen l'en obtenir.

Je retrouve les mêmes observations dans un article que publie le *Citizen* d'aujourd'hui. On y déclare que le chiffre des prêts consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation et approuvés en décembre a baissé de 75 p. 100 par rapport à l'an dernier et que les prêts bancaires pour la construction d'habitations ont baissé de 82 p. 100. Il nous faut prendre ces observations en considération si nous voulons que notre économie soit prospère et surtout si nous voulons conserver notre haut niveau d'existence actuelle. Nous refusons à la population le droit de construire des habitations.

L'article publié par la *Province* de Vancouver, le 8 février, indique que le prix des immeubles et que les loyers montent. Il indique également que l'intérêt sur les prêts hypothécaires s'établit maintenant entre 7 et 8 p. 100. L'auteur de l'article s'est adressé à neuf banques et à une société d'assurance pour obtenir une hypothèque sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Aucune banque, ni du reste la société d'assurance, n'a voulu lui prêter d'argent, quelles que fussent les garanties qu'il offrait. Ce même article nous apprend qu'une fabrique de bois dur de parquet a dû ralentir son activité et congédier 33 hommes. Les plâtriers sont paralysés.

J'ai lu aujourd'hui dans un journal que le Service national de placement a conseillé de ne pas attendre l'été pour bâtir. On peut bâtir en hiver aussi bien qu'en été. Ce conseil convient en particulier au littoral du Pacifique où il fait beaucoup plus doux en hiver que dans le reste du Canada. Or les travaux de construction y sont réduits à leur plus simple expression et les entrepreneurs parlent d'abandonner la partie. Le surintendant régional de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. T. B. Pickersgill qui, me dit-on, est frère du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dit que les perspectives ne sont pas encourageantes pour ce qui est des prêts hypothécaires consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. C'est probablement la phrase la plus courte qu'un membre de cette famille ait prononcée depuis longtemps; elle n'est pas encourageante. Quand il est impossible de se procurer de l'argent pour construire une maison, c'est que la situation est vraiment alarmante.

Ce que je réclame c'est un adoucissement des restrictions au crédit imposées par le Gouvernement. Il faut que les gens qui veulent construire des maisons puissent plus facilement emprunter. Le programme du Gouvernement fait monter le prix des loyers.

[M. Hahn.]

On me dit que, dans certaines maisons de rapport de la région métropolitaine de Vancouver, les locataires ont été informés que le loyer augmenterait de 10 p. 100. La situation est donc très grave. Une des maisons d'assurance auxquelles ce journaliste de Vancouver s'est adressé lui a dit que la caisse hypothécaire, pour ce qui est de la loi nationale sur l'habitation, était complètement épuisée pour l'année 1957. On l'a informé qu'aucun argent ne serait disponible à cette fin avant 1958. Les banques lui ont dit qu'elles ne prêtaient qu'aux particuliers plus solvables que la moyenne des emprunteurs.

Ce ne sont pas ces gens qui ont besoin de prêts, ce sont les gens qui ne gagnent pas cher. Ceux qui peuvent obtenir des hypothèques sur le marché actuel sont sans doute des gens assez à l'aise pour se payer une maison de \$15,000 à \$20,000. Or ce sont précisément ceux qui ne peuvent pas payer ce prix élevé qui ont besoin d'une maison et qui bientôt devront payer très cher si le Gouvernement persiste à restreindre le crédit. Pour accélérer la construction d'habitations, il faut donc modifier notre politique monétaire afin de mettre des fonds à la disposition de ceux qui en ont besoin.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que j'avais l'intention de présenter un amendement. Je propose, appuyé par l'honorable député d'Acadia (M. Quelch):

Que l'amendement soit modifié par l'addition après le mot "immédiate", à la 4^e ligne, les mots "en collaboration avec les provinces".

L'amendement se lira donc:

La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate, en collaboration avec les provinces, d'un programme national de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles pour le plus grand bien de toutes les parties du Canada...

Et ainsi de suite. Cette modification, monsieur l'Orateur, s'inspire d'une remarque du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Selon lui, accepter, sous sa forme actuelle, l'amendement présenté par le chef de l'opposition, ce serait compromettre l'autonomie provinciale. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec le ministre. Je ne crois pas que le chef de l'opposition ait voulu compromettre l'autonomie provinciale, mais nous ne pouvons nous guider sur ce que nous croyons être ses intentions. Nous voulons sauvegarder l'autonomie des provinces et c'est pourquoi j'ai proposé le sous-amendement.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Certains membres de la Chambre ont dû être étonnés d'entendre dire qu'un amendement de cette nature ne devrait pas être présenté à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se